



*Version pour des visites individuelles / en groupe de personnes adultes*

## Risques possibles lors d'une visite d'un rucher

Vous visitez le rucher d'un apiculteur ou d'une apicultrice. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur ce qui suit :

Les abeilles sont certes des animaux détenus par l'homme, mais elles sont imprévisibles. On ne peut donc pas éviter que les abeilles piquent une personne et que le venin d'abeille entre ainsi dans le corps humain.

Selon la constitution personnelle ainsi que la vulnérabilité corporelle et mentale, une piqûre d'abeille peut causer des douleurs, des rougeurs, des enflures persistant plus ou moins longtemps, des malaises, des problèmes circulatoires et jusqu'à un évanouissement et un choc allergique. Dans des cas extrêmes, ce dernier peut entraîner la mort.

Vous êtes tenu d'informer l'apiculteur/trice si vous savez que vous êtes allergique au venin d'abeille.

Les organisateurs s'efforceront de permettre un déroulement sûr et sans danger. Il est pour cela nécessaire de suivre immédiatement les consignes de l'apiculteur/trice.

## Décharge de responsabilité

En connaissance des risques mentionnés ci-dessus, je déclare décharger expressément par la présente l'apiculteur/trice \_\_\_\_\_ (prénom et nom) de toute responsabilité en mon nom et aussi au nom des membres de ma famille et de mes héritiers ou de tout autre tiers qui pourrait porter plainte en mon nom.

Prénom, nom \_\_\_\_\_

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

### Signature des parents ou du détenteur de l'autorité parentale

Dans le cas de personnes mineures, la signature du détenteur / de la détentrice de l'autorité parentale est nécessaire :

Prénom, nom \_\_\_\_\_

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_